

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaire et d'enregistrement d'exploiter une installation de traitement sur le territoire de la commune de PONTAVERT présentée par la société MORONI

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 17 septembre 2019, une enquête publique qui sera ouverte **du lundi 14 octobre 2019 au vendredi 15 novembre 2019 inclus**, dans la commune de **PONTAVERT** relative à la demande présentée par la **société MORONI** dont le siège social est situé 60, bd du Val de Vesle à Saint Léonard (51500) en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaire et l'enregistrement de l'exploitation d'une installation de traitement sur le territoire de la commune de PONTAVERT.

Ce projet consiste en l'extraction de matériaux alluvionnaires pour un volume total attendu de granulats de 83 141 m<sup>3</sup> sur une surface de 4 ha 12 a 18 ca située sur la parcelle cadastrale C n°470.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, dans la mairie de **PONTAVERT** aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de **PONTAVERT**, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Le dossier complet est consultable sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne ([www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)). Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex, sur rendez-vous.

Le public pourra adresser au commissaire enquêteur ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : [ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr). Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Enquête publique – Observations – CARRIERE MORONI ». La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Les observations recueillies par voie électronique seront transmises dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et au commissaire enquêteur.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la **Société MORONI** dont le siège social est situé 60, bd Val de Vesle à Saint Léonard (51500) ou à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité ICPE, déchets – 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex.

Monsieur Alain Rodier, responsable sécurité environnement hygiène dans un établissement type Seveso, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
lundi 14 octobre 2019	9h00-12h00	PONTAVERT
mardi 22 octobre 2019	15h00-18h00	PONTAVERT
mercredi 30 octobre 2019	15h00-18h00	PONTAVERT
samedi 9 novembre 2019	9h00-12h00	PONTAVERT
vendredi 15 novembre 2019	15h00-8h00	PONTAVERT

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans la mairie de PONTAVERT et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision :

- sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement,

Pour le Directeur départemental des Territoires et de l'Environnement, le  
L'adjointe au Responsable de l'Unité,

23 SEP. 2019



Jenny POIRETTE